

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 février 2021

---

**CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE - (N° 3725)**

Tombé

**AMENDEMENT**

N° CE25

présenté par

Mme Beauvais, M. Sermier, M. Cinieri, M. Ramadier, Mme Valentin, M. Bony, Mme Poletti, M. Menuel, Mme Dalloz, Mme Corneloup, M. Teissier, M. Boucard, M. Bouley, M. Hemedinger, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Le Grip, Mme Trastour-Isnart, M. Brun et Mme Porte

-----

**ARTICLE 4**

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Ils s'engagent à adapter les portions alimentaires distribuées dans les cantines scolaires en fonction de l'âge des enfants. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le premier moyen de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires est d'adapter les portions alimentaires en fonction de l'âge des enfants scolarisés. Il n'est pas rare de constater, dans les cantines scolaires, que les portions qui sont distribuées sont identiques pour les enfants de 3 ans mais aussi pour ceux de 10 ans.

Le présent amendement vise donc à demander aux gestionnaires de restauration collective d'adapter les portions au plus près des effectifs par tranche d'âge des enfants scolarisés.